

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE
SÉANCE DU 04 MARS 2021**

1. Approbation des procès-verbaux du 14.01.2021

Le conseil de la faculté approuve le procès-verbal du 14.01.2021 par 32 voix pour, 3 abstentions et 2 ne prend pas part au vote.

2. Avis sur la composition des commissions thématiques (commissions de pôle, hors-pôles et commission d'harmonisation) relatives à la Prime d'investissement Unique

Le conseil de la faculté approuve la composition des commissions thématiques relatives à la Prime d'investissement unique par 23 voix pour, 10 voix contre, 3 abstentions et 1 ne prend pas part au vote.

3. Avis sur une modification des modalités de contrôle des connaissances des Licences Accès Santé(LAS)

Une modification supplémentaire a été apportée en séance.

La phrase « La note obtenue à la 2ème session annule et remplace celle de la 1ère session. » a été remplacée par « La note de première session est remplacée par la note de seconde session lorsque cette note est supérieure, et sinon elle est conservée. »

Le document est annexé au présent relevé.

Le conseil de la faculté approuve la modification des modalités de contrôle des connaissances des Licences Accès Santé (LAS) par 31 voix pour, 3 abstentions et 1 ne prend pas part au vote.



Stéphane RIBONNIER
UNIVERSITÉ
Doyen de la Faculté des Sciences
et Ingénierie
Sorbonne Université

Réglementation concernant les modalités générales du contrôle des connaissances et des aptitudes des licences de la Faculté des Sciences et Ingénierie

Complément pour le parcours Licence Accès Santé (LAS) modifié Année universitaire 2020 – 2021

Préambule

Suite à la réforme des études du premier cycle des études de santé qui entre en application à la rentrée 2020-2021, une nouvelle offre de formation est mise en place à Sorbonne Université.

La Faculté de médecine propose à la rentrée 2020-2021 le **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)** avec un bloc santé commun et une mineure disciplinaire avec deux options :

- Option disciplinaire sciences : Biologie-Chimie-Physique
- Option disciplinaire lettres : Sciences du langage et humanités

La Faculté des Sciences et Ingénierie et la Faculté des Lettres de Sorbonne Université proposent pour la rentrée 2020-2021 onze parcours de 1^{ère} année de **Licence Accès Santé (LAS)** avec, en plus du cursus de la licence, une option santé.

Les parcours LAS relevant de la Faculté des Sciences et Ingénierie sont, en 1^{ère} année :

- Portail Biologie - Géosciences – Chimie Mineure Santé
- Portail Physique - Chimie - Géosciences – Ingénierie Mineure Santé
- Portail Mathématiques - Informatique - Physique – Ingénierie Mineure Santé

Les parcours LAS relevant de la Faculté des Lettres sont :

- Histoire Mineure Santé
- Lettres Editions Médias Audiovisuel (LEMA) Mineure Santé
- Lettres Sciences du langage Mineure Santé
- LLCER Anglais Mineure Santé
- LLCER Allemand Mineure Santé
- LLCER Espagnol Mineure Santé
- LLCER Italien Mineure Santé
- Philosophie Mineure Santé

Organisation des enseignements

Le module option santé de première année « Option Santé L1 » est composé d'une ou plusieurs UE. Il est commun aux différents parcours de Licence Accès Santé (LAS). Il est hors contrat et représente 10 ECTS.

Validations des UE et règles de progression

Le module « Option Santé L1 » est validé si toutes les UE qui le composent le sont. Il peut aussi être validé par compensation annuelle entre les UE du module. Les UE de la licence disciplinaire et les UE du module « Option Santé L1 » ne se compensent pas entre elles.

Une seconde session est proposée au mois de juin aux étudiantes et étudiants qui n'ont pas atteint la moyenne au bloc des épreuves de l'option santé. Chacun pourra repasser les UE non validées de ce bloc. La note de première session est remplacée par la note de seconde session lorsque cette note est supérieure, et sinon elle est conservée.

Si l'étudiante ou l'étudiant valide sa L1 à la Faculté des Sciences et Ingénierie ou à la Faculté des Lettres (60 ECTS) mais ne valide pas le Module « Option Santé L1 » de 10 ECTS, il est admis en L2. Il lui sera alors proposé de suivre le Module « Option Santé L2 » de 10 ECTS, également hors contrat. La possibilité de se présenter à la première session 2021-2022 des UE non validées du Module « Option Santé L1 » ne sera accordée qu'aux étudiantes et étudiants qui ne se seront pas présentés à la seconde session de juin 2021.

Modalités d'admission dans les études de santé via la LAS

Les étudiantes et étudiants inscrits en Licence d'Accès Santé (LAS) à la Faculté des Sciences et Ingénierie et à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université pourront candidater aux études de santé au cours de leur deuxième année de Licence et/ou au cours de leur troisième année, sous réserve de la validation du niveau de licence concerné (et donc de l'acquisition des 120 ECTS correspondant aux deux premières années de la Licence ou des 180 ECTS correspondant aux trois années de la Licence).

Il n'est possible de candidater que deux fois aux études de santé (soit une fois en PASS et une fois en LAS, soit une fois en L2 de LAS et une fois en L3 de LAS lorsqu'aucun PASS n'a été effectué).